

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/7/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 15 juillet 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Septième session
Genève, 1^{er} – 5 novembre 2004

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. À sa première session, tenue à Genève, du 30 avril au 3 mai 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé certains éléments d’organisation et de procédure, notamment l’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc d’un certain nombre d’organisations non gouvernementales qui souhaitaient participer aux travaux du comité (voir le paragraphe 18 du rapport adopté par le comité – document WIPO/GRKTF/IC/1/13).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations non gouvernementales ont fait part au Secrétariat de leur souhait d’obtenir le statut d’observateur ad hoc dans la perspective des sessions ultérieures du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe un document contenant notamment le nom des organisations qui ont demandé, avant le 15 juillet 2004, à être représentées à la septième session du comité intergouvernemental. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués par chacune des organisations.

3. Le comité intergouvernemental est invité à approuver l’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document.

[L’annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Association congolaise des jeunes cuisiniers et Gastrotechnie Consultancy International

Groupe des Jeunes Agronomes Actifs pour le Développement Intégré au Cameroun
(JAADIC)

Organisation pour le Traité sur la Bioéthique Humaine (HBTO)

Commission internationale pour les droits des peuples indigènes (ICRA)

Jigyansu Tribal Research Centre (JTRC)

Sámikopiiija – Organisation Same de perception des droits de reproduction

Association congolaise des jeunes cuisiniers et Gastrotechnie Consultancy International

L'Association congolaise des jeunes cuisiniers et Gastrotechnie Consultancy International a pour mission de promouvoir la cuisine, la culture et les habitudes alimentaires africaines et congolaises à l'échelle mondiale. L'association considère en effet que la cuisine et les habitudes alimentaires sont des moyens d'affirmation de l'identité culturelle d'un pays. Menacées de disparition, les traditions ethnoculinaires doivent être protégées. C'est à cette fin, et aussi pour ne pas laisser ce savoir-faire sombrer dans l'oubli, que l'association a créé le programme Gastrotechnie Recherche et Développement sur la cuisine africaine (congolaise).

Ce programme de l'association vise à revaloriser et à promouvoir le métier de cuisinier sous tous ses aspects, en mettant particulièrement l'accent sur la cuisine congolaise et africaine et sur les activités qui s'y rattachent. Les études et les travaux de recherche menés par l'association dans le cadre de ce programme bilingue sont réalisés en français et en anglais en coopération avec la communauté congolaise.

Principaux objectifs de l'association :

Les principaux objectifs de l'association sont les suivants :

- devenir un cabinet mondial de recherche-développement pour la promotion de la cuisine et des habitudes alimentaires africaines et congolaises; et,
- devenir un centre international pour l'exportation de la cuisine congolaise et africaine.

Autres objectifs :

- promouvoir et populariser la cuisine et les habitudes alimentaires africaines à l'échelle mondiale;
- promouvoir et populariser la cuisine et les habitudes alimentaires congolaises à l'échelle mondiale;
- promouvoir la cuisine et les habitudes alimentaires traditionnelles africaines et congolaises;
- moderniser la cuisine traditionnelle congolaise, l'adapter aux normes internationales et l'exporter dans le monde entier;
- publier des livres de recettes congolaises et des articles en vue de promouvoir la cuisine traditionnelle congolaise; et,
- proposer un programme de formation spécialisé destiné à former ou à perfectionner des spécialistes de la cuisine africaine.

Principales activités de l'association :

- Promouvoir la cuisine et les habitudes alimentaires congolaises et africaines par le biais de la participation à des sommets, des séminaires, des conférences ainsi qu'à des ateliers et des expositions consacrés à des thèmes culinaires.
- Publier des livres de recettes et rédiger des articles en la matière.
- Travailler en partenariat avec des entités locales, régionales ou internationales s'occupant de domaines analogues ou connexes.
- Gérer la publication d'un bulletin intitulé "Liboke Newsletter" qui aura pour but de promouvoir la cuisine congolaise et africaine aux niveaux régional et international.
- Exporter la cuisine exotique congolaise et africaine à l'échelle mondiale dans le cadre de concours, d'ateliers et d'expositions culinaires.

- Diriger un laboratoire de recherche sur la cuisine congolaise et africaine doté d'une bibliothèque à l'intention de lecteurs, de chefs et de spécialistes de la cuisine et des habitudes alimentaires africaines et congolaises aux niveaux local, régional ou international.

Coordonnées :

Association congolaise des jeunes cuisiniers

BP : 95

Brazzaville

République du Congo

N° 554 rue Lenine -Ouenzé

Brazzaville

République du Congo

Tél. : 00 242 521 74 85

Tlcp. : 00 242 81 05 69

Mél. : honor@yahoo.com

gastrotechnie@yahoo.com

Site Web : <http://www.geocities.com/gastrotechnie>

Représentant de l'association :

M. Toudissa Malanda Honor, président de l'Association congolaise des jeunes cuisiniers.

Groupe des jeunes agronomes actifs pour le développement intégré au Cameroun (JAADIC)

Le Groupe des jeunes agronomes actifs pour le développement intégré au Cameroun (JAADIC) a été créé par M. Tsafack Djiague, ingénieur agronome, en 1999. Au départ, tous les membres du groupe étaient des soldats ou des bénévoles. L'objet était d'offrir à de jeunes camerounais la possibilité d'exercer un emploi indépendant. JAADIC, dont l'initiative revient à de jeunes ingénieurs agronomes, est une entreprise qui s'occupe de lancer des projets dans le domaine de l'agroculture en vue de lutter contre le chômage, d'éradiquer la pauvreté et de contribuer au développement durable. L'organisation exerce ses activités dans de nombreuses zones rurales où elle favorise l'intégration des femmes et des enfants. Elle offre en outre une formation à ces derniers afin qu'ils puissent facilement se réintégrer dans la société. Dans le cadre de ses activités, l'organisation s'emploie à satisfaire la demande des marchés étrangers afin de renforcer sa capacité de recruter le plus grand nombre possible de diplômés dans ce domaine. L'ouverture d'un bureau dans la zone du Cameroun entièrement consacrée à l'agro-écologie a contribué à endiguer la fuite des cerveaux en permettant de recourir au plus grand nombre possible de diplômés de l'enseignement supérieur.

Les projets de l'organisation comprennent notamment : le SIRU (Service d'intervention rapide en cas d'urgence) et le projet GEDRAD (Gestion à long terme des ressources naturelles en vue d'une agriculture durable). Compte tenu de la population rurale, certaines stratégies de création d'emploi passent par la disponibilité de facteurs de production et d'un appui technique. L'organisation assure la promotion d'activités, telles que l'art, l'agriculture en faveur du développement, l'élaboration de stratégies visant à créer des sources de revenus sur des bases durables.

Principaux objectifs de l'organisation :

- Lutter contre le chômage des jeunes et des femmes en accordant la priorité aux ingénieurs agronomes et aux agroforestiers.
- Lutter contre la pauvreté au niveau communautaire (population rurale) en privilégiant les organisations paysannes (alliances de groupes ayant des projets communs et fédérations de groupes). Le JAADIC offre à ces groupes un enseignement, une formation, un appui, un encadrement et des orientations.
- Gestion à long terme des ressources naturelles en vue d'une agriculture durable. Au cours de ses cinq années de travail avec des agriculteurs, l'organisation a beaucoup appris d'eux et l'ensemble de ces savoirs traditionnels sont désignés en ces termes : "Les ancêtres constituent une source de savoir fiable".

Les activités principales comprennent les suivantes :

Définition	Évaluation agricole	Commerce dans le secteur agricole	Aide au développement	Exploitation agricole à des fins de démonstration et d'expérimentation	Protection de l'environnement et agriculture durable
Activités	Gestion d'exploitations agricoles dégageant des recettes saisonnières ou permanentes	Négociation exportation et vente au niveau local de nos produits et services	Appui technique à des groupes d'agriculteurs et à des associations de femmes	Création d'une ferme africaine biologique et intégrée	- Conférences - Séminaires - Sensibilisation et gestion durable des ressources naturelles
Stratégies	Incitation à l'investissement privé et extérieur, condition <i>sine qua non</i> de projets d'exportation plus rentables	Recherche et renforcement du financement et des relations commerciales extérieurs. Cette activité fait appel aux quatre autres départements	Incitation à la création de coopératives d'achat et de vente de produits contrôlés, condition <i>sine qua non</i> à l'exportation	Contrôle de la qualité des produits et du coût de la production à la ferme-école, à l'école d'apiculture et sur le site de production	Soutenir l'utilisation de ressources naturelles en garantissant l'existence aux fins du développement durable

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Cameroun

Coordonnées :

JAADIC Group
PO BOX 202
Dschang
Cameroun

Tlcp. : (237) 345.21.30

Mél. : jaadic@yahoo.fr

Représentant de l'organisation :

M. Jean Augustin Tsafack Djiague, ingénieur agronome.

Organisation pour le Traité sur la Bioéthique Humaine (HBTO)

L'Organisation pour le Traité sur la bioéthique humaine (*Human BioEthics Treaty Organization* HBTO) est une organisation internationale non gouvernementale, dont la structure est celle d'une fondation à but non lucratif ayant vocation à acquérir le statut d'une conférence intergouvernementale ou d'une organisation instituée par un traité.

Principaux objectifs de l'organisation :

Faciliter, promouvoir et accélérer la ratification d'un traité sur la bioéthique humaine qui soit multinational, pluriconfessionnel et respectueux de la vie et axé en particulier sur l'éthique relative à la prénatalité et au clonage. L'organisation publie également du matériel à des fins didactiques sur des questions de bioéthique ainsi qu'une base de données complète sur la législation dans ce domaine et organise le Sommet panafricain de 2005 sur la bioéthique et la diplomatie.

Rapport avec les questions de propriété intellectuelle :

L'intérêt que l'organisation porte aux activités de l'OMPI réside exclusivement dans les questions de propriété intellectuelle relatives à la bioéthique, par exemple les réglementations commerciales et les statistiques concernant les techniques et les solutions en matière de clonage et en matière d'interruption de grossesse ainsi que les produits pharmaceutiques pertinents dans le cadre de la bioéthique. Elle s'intéresse également à la façon dont chaque législation nationale est susceptible de se répercuter sur les réglementations commerciales régissant les substances en rapport avec des questions et des procédures touchant à la bioéthique.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

États Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Italie, Niger, République centrafricaine, Suisse

Coordonnées :

U.S.A. Executive Office: Human Bioethics Treaty Organization
1025 Connecticut Avenue NW 1000/1012
Washington, D.C. 20036
États Unis d'Amérique
Tél : +1 (202) 828-1276
Tlcp. : +1 (760) 875-9746

Siège en Afrique : Human Bioethics Treaty Organization
[Statuts et adresse physique à confirmer]
P.O. Box 723 - Code 1110
Addis-Abeba
République fédérale démocratique d'Éthiopie
Tél. : +44-700-5968374
Tlcp. : +44-700-5968378
Mél. : african.hq@hbtoemail.net / dsg@hbtoemail.net

Niger : Organisation pour le Traité sur la bioéthique humaine

Plateau Niamey BP 947

Niamey

Niger

Tlcp. : +1 (702) 995-9763

Mél. : hhtoniger@hbtomail.net

Mme Laurent Cleenewerck, secrétaire général : sg@hbtomail.net

M. Marco Guagliumi, secrétaire général adjoint : dsg@hbtomail.net

Administrateur du site Web : webmaster@hbtomail.net

Autres communications : info@hbtomail.net

Représentant de l'organisation :

M. Marco Guagliumi, secrétaire général adjoint.

Commission internationale pour les droits des peuples indigènes (ICRA)

La Commission internationale pour les droits des peuples indigènes (ICRA) est un mouvement mondial de solidarité avec les peuples et les ethnies menacées. L'ICRA a pour vocation de recueillir et de diffuser des informations et des témoignages personnels sur la situation et les problèmes actuels des minorités ethniques et des populations autochtones, de mobiliser les organisations de défense des droits de l'homme, humanitaires, ou de défense de l'environnement et d'autres organisations analogues, de sensibiliser l'opinion publique, de lancer des campagnes d'information, de porter les cas les plus graves à la connaissance des instances internationales, de mettre en place des programmes de soutien humanitaires, éducatifs ou culturels, et de contribuer à promouvoir et à préserver les cultures indigènes et les droits fondamentaux de ces peuples.

L'ICRA se compose d'une commission internationale d'enquête sur les violations des droits légitimes des peuples et des minorités indigènes et de trois départements respectivement chargés de l'information et des campagnes de sensibilisation ou de pression, de la mise en œuvre de projets d'aide à l'autosuffisance, de développement ou de projets éducatifs et, enfin, de la promotion et de la préservation des cultures indigènes. L'un des objectifs de l'ICRA est de constituer une source d'information fiable.

Non politique, non confessionnelle et totalement indépendante, l'ICRA s'articule autour des trois départements suivants :

- i) ICRA information et action - communication au moyen de la revue de l'ICRA, IKEWAN.
- ii) AKASSA "Agir avec les peuples oubliés" – mise en place, avec les populations autochtones et uniquement sur leur proposition et en coordination avec elles, de programmes d'aide à l'autosuffisance, de développement ou de programmes éducatifs.
- iii) Fonds mondial pour la sauvegarde des cultures autochtones – connaissance, recensement, promotion et sauvegarde de l'histoire et des cultures indigènes.

L'ICRA est une organisation internationale qui dispose d'un réseau de correspondants locaux dans une soixantaine de pays sur les cinq continents. Par ailleurs, elle se compose de membres adhérents et de membres bienfaiteurs dans le cadre de cinq sections nationales (Belgique, Canada, France, Philippines, Suisse), de quatre groupes régionaux (Paris, Lyon, Pays de la Loire, Limoges), de onze commissions et groupes de travail (Karenni/Mlabri, Touareg, Indonésie, Tibet, Nagaland, Ladakh, autochtones d'Australie, montagnards du Viet Nam, Chili, pygmées) et d'une commission juridique.

Principaux buts et objectifs de l'organisation :

- promouvoir les droits des peuples autochtones par des actions sur le terrain;
- diffuser l'information relative aux droits des peuples autochtones;
- collecter des fonds pour la préservation du patrimoine culturel des communautés autochtones qui font appel à l'ICRA; et
- informer sur les violations des droits des peuples autochtones dans le monde.

Rapport avec les questions de propriété intellectuelle :

Le droit des peuples autochtones à la propriété intellectuelle a été reconnu comme un de leurs droits fondamentaux. L'ICRA œuvre depuis plus de 20 ans pour préserver le patrimoine culturel et immatériel des communautés qu'elle est amenée à assister.

L'ICRA considère comme indispensable la création d'une protection juridique destinée à préserver et à protéger les savoirs et le folklore des sociétés traditionnelles.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

France

Coordonnées :

ICRA Headquarters
236 av. Victor-Hugo
Fontenay-Sous-Bois
Paris, France

M. Cyril Costes
7, av. des Vosges
67000 Strasbourg
France

Tél. : Paris 01-48-77-86-02
Strasbourg 03-88-35-76-44/06-10-31-68-82
Tlcp. : Paris 01-43-94-02-45
Strasbourg 03-88-29-23-75
Mél. : cyavoc@yahoo.fr

Représentant de l'organisation :

M. Cyril Costes.

Jigyansu Tribal Research Centre (JTRC)

Créé en 1979, le *Jigyansu Tribal Research Centre (JTRC)* œuvre à l'amélioration des conditions de vie et au développement des tribus et des castes "répertoriées" (Scheduled Tribes et Scheduled Castes) ainsi que des autres classes ayant un bas statut (Other Backward Classes) et autres catégories sociales défavorisées. Le centre JTRC exerce ses activités à l'intérieur des zones tribales dans l'ensemble du pays par l'intermédiaire de ses 11 branches créées au niveau étatique et d'une trentaine de bureaux de projets. Il met en œuvre des projets de recherche ainsi que des programmes de renforcement des capacités, de formation de personnel sur le terrain et de développement durable à l'intention des populations tribales dans tout le pays. Afin d'assurer le suivi rigoureux et continu du bon déroulement de ces projets et programmes, trois divisions indépendantes ont été créées au niveau central : Recherche, Formation et Développement. Le centre a travaillé avec environ 115 grandes tribus et 275 tribus mineures en Inde et dans les pays de l'Asie du sud-est. Environ cinq millions de personnes issues des tribus et des castes répertoriées et environ 400 000 enfants vivant dans des zones reculées ont bénéficié des activités mises en œuvre par le centre dans le cadre de ses divisions Recherche, Formation et Développement.

Principaux buts et objectifs de l'organisation :

1. Œuvrer activement au bien-être social et au développement des populations tribales grâce à des projets pilotes et des programmes analogues.
2. Mener à bien des travaux de recherche sur les conditions de vie des populations tribales et sur l'acculturation des tribus indiennes afin d'englober ces populations dans le développement national.
3. Mettre en œuvre des projets à l'intention des femmes et des jeunes issus de tribus en vue de renforcer leurs capacités d'exercer des activités lucratives dans des domaines comme l'agriculture, la nutrition, la production de produits laitiers, la pêche, l'aviculture, ainsi que des activités favorables à leur autonomisation comme la santé et le planning familial, la justice sociale et l'autonomie, de telle sorte qu'ils puissent participer au développement du pays.
4. Coopérer avec d'autres organisations nationales qui œuvrent pour les populations tribales et qui poursuivent des buts et des objectifs similaires.
5. Faire connaître les problèmes, les besoins et les aspirations des populations tribales ainsi que les exploitations dont elles font l'objet, de sorte que l'État puisse veiller à ce qu'elles soient pleinement protégées conformément à la constitution.
6. Entreprendre la publication de rapports de recherche, de rapports de projet et d'autres documents visant à mieux faire connaître la culture et les conditions de vie des populations tribales, organiser des réunions, des ateliers et des séminaires etc.; et envoyer des représentants et des délégations à ces séminaires et à ces ateliers en vue de réaliser les objectifs susmentionnés.
7. Procéder à un important travail social en faveur des femmes et des enfants vivant en zone rurale, des classes ayant un bas statut, des catégories les plus vulnérables de la population, des enfants travailleurs marginalisés ainsi que des personnes et des minorités les plus défavorisées économiquement, afin de permettre le développement équilibré des populations tribales et du reste de la population.
8. Devenir membre de toute organisation nationale ou internationale poursuivant les mêmes objectifs.

9. Organiser des séminaires, des ateliers et des conférences au niveau national sur des thèmes ayant trait au développement des populations tribales.

10. Travailler avec les Nations Unies en faveur de l'épanouissement des populations autochtones dans le monde entier en œuvrant pour la paix, l'autonomie socio-économique et la justice sociale.

Rapport avec les questions de propriété intellectuelle :

- i) Activités concernant les populations autochtones et les questions de propriété intellectuelle en Inde et dans l'Asie du Sud-Est;
- ii) organisation de conférences et de séminaires;
- iii) travaux ayant trait à la médecine indigène et au folklore;
- iv) travaux relatifs au droit coutumier et au système juridique traditionnel; et,
- v) publications consacrées aux questions de propriété intellectuelle touchant les populations tribales en Inde.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Inde et Asie du Sud-Est.

Coordonnées complètes :

JE-17A, Gupta Colony
Khirki Extension, Malviya Nagar
New Delhi - 110017
Inde

Tél. : 91-11-2954 2495

Tlcp. : 91-11-2954 2495

Mél. : jigyansu@eth.net

Site Web : <http://www.indiasocial.org/jigyansu>

Représentant de l'organisation :

M. Neeti Mahanti, secrétaire général et directeur.

Sámikopijja – Organisation Same de perception des droits de reproductionPrincipaux buts et objectifs de l'organisation :

Sámikopijja est une organisation de perception des droits de reproduction qui représente les titulaires de droits sames en Norvège, en Suède, en Finlande et en Russie. Créée en 1992, elle se consacre spécialement à la défense des intérêts des organisations représentant les titulaires de droits sames. Ses membres sont les suivants : Association des artistes sames, Association des auteurs sames, Association des éditeurs sames de livres et de journaux, Association pour le théâtre same, Association same des traducteurs et des auteurs d'œuvres documentaires, Association des compositeurs sames et Association des journalistes sames.

L'organisation collecte des informations et propose des mesures afin de promouvoir les intérêts des titulaires de droits, elle coordonne les revendications des organisations membres et, enfin, négocie et conclut des accords en leur nom. Elle s'entend avec d'autres organisations administratives à l'effet de négocier et de conclure des accords et de percevoir les rémunérations en son nom lorsque cela est judicieux. Par ailleurs, elle administre et répartit les rémunérations et les contreparties perçues au titre de la reproduction et d'autres formes d'utilisation secondaire de copies et d'œuvres protégées par le droit d'auteur et gère l'échange de rémunérations et de compensations avec des organismes représentant des titulaires de droits non sames.

Sámikopijja est parvenue à un accord avec l'organisation norvégienne de perception des droits de reproduction, Kopinor. En vertu de cet accord, Sámikopijja administre la rémunération de l'utilisation de matériel same protégé en Norvège et la reverse aux titulaires de droits sames concernés. Les parties sont convenues qu'un pour cent (1%) de cette rémunération sera versée aux titulaires de droits sames. En 2003, le montant total de la rémunération versée aux titulaires de droits sames en application de cet accord s'élevait à 1,65 million de couronnes norvégiennes. Sámikopijja négocie actuellement avec deux organisations de perception des droits de reproduction, l'une suédoise, Bonus Presskopia, et l'autre finlandaise, Kopiosto, en vue de parvenir en Suède et en Finlande à un accord analogue à celui que l'organisation a conclu avec Kopinor en Norvège.

Les organes directeurs de Sámikopijja ont par ailleurs décidé de travailler sur la question "des savoirs traditionnels des peuples autochtones ayant trait au droit d'auteur" et d'en faire un projet distinct de ses autres activités. Il y a également lieu de tenir compte de la dimension nordique de cette question, puisque d'un point de vue géographique, la langue et la culture sames sont présentes en Norvège, en Suède, en Finlande et en Russie.

Le chapitre 1 du mandat de Sámikopijja indique ce qui suit :

“BUTS ET OBJECTIFS

§ 1.1 Sámikopijja est un organisme professionnel qui s'adresse aux organisations représentant les auteurs sames d'œuvres protégées qui font l'objet d'une reproduction reprographique et d'autres formes d'utilisation secondaire. En cette qualité, Sámikopijja n'a pas de but lucratif.

§ 1.2 Compte tenu de ses objectifs, SámiKopiiija a pour mandat de :

1. collecter des informations et proposer des mesures pour promouvoir les intérêts des titulaires de droits;
2. coordonner les revendications des organisations membres, négocier et conclure des accords en leur nom;
3. signer des accords avec d'autres organisations de perception de droits de reproduction en vue de négocier et de conclure des accords et de revendiquer des rémunérations au nom de SámiKopiiija, lorsqu'il y a lieu;
4. gérer et répartir la rémunération et les compensations perçues au titre de la reproduction reprographique et d'autres formes d'utilisation secondaire d'œuvres protégées;
5. gérer l'échange de rémunérations et de compensations avec des organismes représentant des titulaires de droits non sames".

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Norvège, Finlande, Suède et, en partie, en Russie

Coordonnées :

SámiKopiiija
P.O. Box 140
NO-9735 Karasjohka-Karasjok
NORVÈGE

Tél. : +47 78 46 83 30
Tlcp. : +47 78 48 68 29
Mél. : samikopiiija@mihkku.com

Représentant de l'organisation :

M. John T. Solbakk, président du comité de direction de Samikopiiija.

[Fin de l'annexe et du document]